

# UFC QUE CHOISIR CAEN

BULLETIN DE  
L'UNION  
FÉDÉRALE DES  
CONSO MMATEURS  
DE CAEN

ISSN 1623-4073

N° 173

Décembre 2020

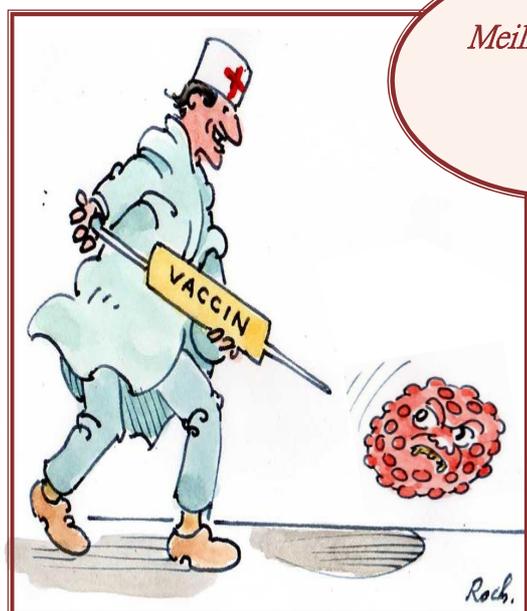
1,50€ Trimestriel

Compte rendu de notre  
Assemblée Générale du  
Jeudi 01 Octobre 2020  
Maison des associations  
Caen page 4



*Meilleurs vœux*

*2021*



Réouverture de nos bureaux le ???



Le contenu de nos poubelles : page 5



Tarif règlementé : page 8-9



## Édito

Consom'acteur

page 3

## Assemblée Générale

Compte rendu

page 4

## Environnement

Le meilleur déchet ....

page 5-6

## Tri sélectif

Les pictogrammes

page 7

## Énergie gaz

La fin du tarif réglementé

page 8-9

## Jouons conso

Les mots croisés de DD et FB

Thème conso : Arnaques

page 10

## Les chiffres utiles

page 12



Les bénévoles de UFCQC de Caen  
vous souhaitent à tous  
une meilleure année 2021 et espèrent  
vous retrouver très vite en bonne santé.



Application mobile gratuite et collaborative qui permet de vérifier l'innocuité et la composition des produits que vous achetez.

« **QuelProduit** » couvre à la fois

- les articles alimentaires,
- les produits ménagers
- les cosmétiques.

Elle permet de faire ses courses en toute connaissance de cause, en scannant les produits sur son smartphone avant de les acheter.

Décryptage et mode d'emploi en tapant sur votre moteur de recherche  
« Quelproduit ufc que choisir »

En raison de la situation sanitaire ce bulletin de décembre ne sera imprimé qu'en janvier et nous ne savons pas quand, et dans quelles conditions nous pourrons vous accueillir dans nos bureaux en 2021.

Cependant nous restons à votre écoute sur notre adresse [contact@caen.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@caen.ufcquechoisir.fr)

Vous pouvez soumettre un litige sur notre site UFC QC de Caen, rubrique « soumettre un litige en ligne ».



Jackie BAUCHER  
Présidente de l'UFC Que Choisir de Caen

## Consom'acteur

Nous pouvons tous agir à notre petit niveau pour réduire l'impact de notre consommation sur l'environnement et en même temps favoriser notre pouvoir d'achat.

Dans ce bulletin vous trouverez des éco-gestes à portée de main pour réduire ses déchets alimentaires, composter, trier, mais aussi bien savoir où mettre les déchets résiduels. Dans le précédent bulletin nous vous informions sur les déchets à risque et les possibilités de recyclage.

Les techniques de tri évoluent constamment, un nouveau centre de tri doté de toutes les nouvelles technologies ouvrira courant 2023 et concernera 14 collectivités du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Notre AL participe à la charte de mise en place de ce centre de tri, n'hésitez pas à nous questionner et nous donner votre avis (voir p.6).

Consom'acteur c'est aussi bien choisir des produits non toxiques pour la santé et l'environnement en faisant la chasse aux substances indésirables dans les produits ménagers. Que Choisir vient d'éditer un numéro spécial « Produits ménagers, éliminez les toxiques » Pour faire toute la lumière sur ce rayon, les experts de l'UFC-Que Choisir ont étudié la composition de 244 produits ménagers (lessives, adoucissants, nettoyeurs vitres, meubles, cuisine et WC...), au regard des risques pour la santé humaine et l'environnement.

C'est encore « Quelproduit », une application unique qui permet aux consommateurs de scanner tout à la fois leurs produits cosmétiques, alimentaires et ménagers pour y traquer les ingrédients indésirables.

Pour l'installer, que vous soyez sur Android ou sur IOS, cliquer depuis votre smartphone sur le lien qui vous convient ou chercher Quelproduit (tout attaché dans le moteur de recherche de votre store).

Consom'acteur bien informé et conscient de notre pouvoir de choisir, ensemble nous pouvons obliger les fabricants à nous offrir de bons produits pour notre santé et celle de la planète.



## UFC Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet

14000 Caen

Tél. 02.31.86.32.54

Courriel : [contact@caen.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@caen.ufcquechoisir.fr)

- ◆ Association Loi 1901 à but non lucratif, dirigée par des bénévoles
- ◆ **Présidente et directrice des publications** : Jackie BAUCHER
- ◆ **Vice-Président** : Laurent CROISON, Gérard DANIEL
- ◆ **Trésorier** : Claude RILLARDON
- ◆ **Trésorier-adjoint** : J-Marc GENDREAU
- ◆ **Secrétaire** : Anne FAUVEL
- ◆ **Administrateurs** : Guy BERNAGOU, Francine BORDIER, Daniel BOUCHARD, Catherine COUSIN BRISSET, Laurent CROISON, Gérard DANIEL, Jean DUMORTIER, Michèle FOURNIER, Jean-Marc GENDREAU, Béatrice MILLET, Yves RONFARD, Nicolas VINCENT.

### ◆ Bulletin réalisé sans publicité

La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Leur utilisation à des fins publicitaires est strictement interdite.

### Ont participé à ce numéro :

J. Baucher, F.Bordier, J. Dumortier, D.Dufour.

**Illustrations** : Robert Rochard

**Impression** : Atelier K, 5 rue Paul Toutain  
14000 Caen

Distribué par nos soins

Commission paritaire :  
0520 G 82583

ISSN 1623-4073



Papier recyclé

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2020

L'Assemblée Générale de l'UFC Que Choisir de Caen s'est tenue le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 à la Maison des Associations à Caen. Cette AG qui habituellement se tient au premier trimestre de l'année n'avait pu avoir lieu du fait d'un confinement général. De ce fait nous rapportons fin 2020 notre activité de 2019.

En raison des conditions de réunion liées aux mesures sanitaires la participation a été moindre. 33 personnes sont présentes, compte tenu des pouvoirs que vous nous avez été adressés il y a 163 votants.

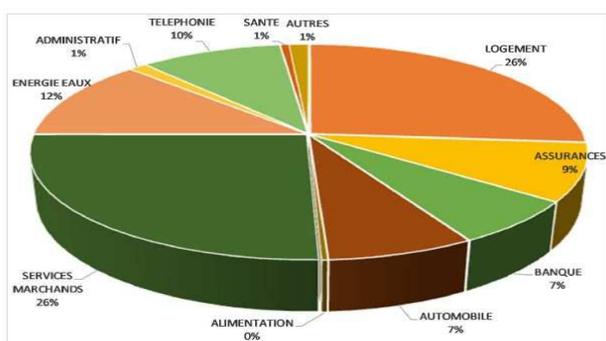
J. Baucher ouvre la séance et remercie pour leur engagement et leur efficacité les membres du CA démissionnaires : D. Tirard, vice-président, Claude Berger-Frémy, trésorier et D. Alix, vice-président qui cependant reste conseiller litiges.

**Le rapport d'activité** est présenté par G Daniel.

L'activité de cette année 2019 est dans la continuité des années précédentes. Le nombre de bénévoles est toujours autour de la cinquantaine. Nous avons accueillis 6 stagiaires à des degrés différents.

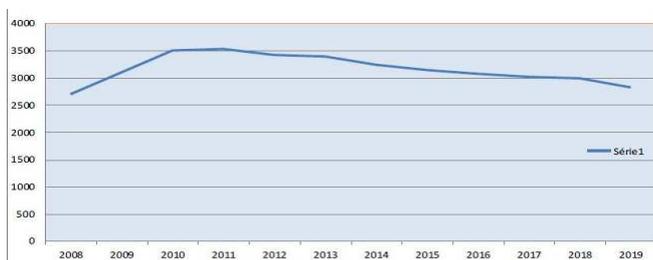
Nous avons ouvert 1938 dossiers nécessitant au moins une intervention et nous avons répondu à 3193 demandes d'information, soit par téléphone, courrier, mail ou visite à notre local.

Répartition des litiges en 2019



L'information a été privilégiée. Des interventions régulières sur les médias, notre site web et Facebook. Mais surtout « les rendez-vous conso » 19 ateliers pour apporter des connaissances pratiques dans le domaine de la consommation.

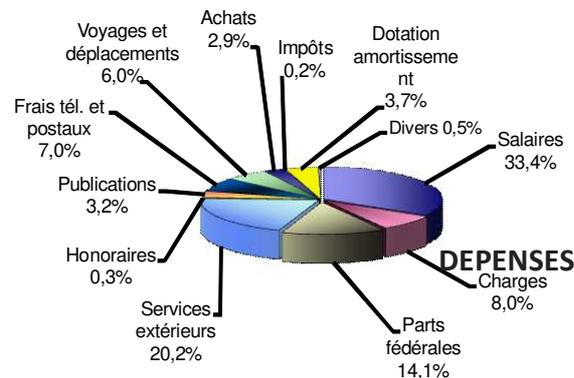
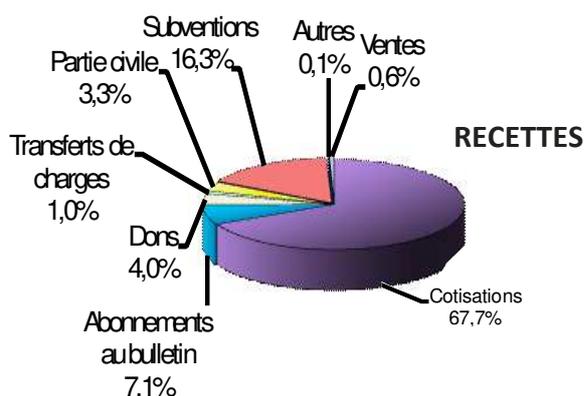
### Évolution du nombre d'adhérents



En 2019 nous avons enregistré 2818 adhésions (dont 74 adhésions solidarité). Au vu de ce graphique, nous constatons malheureusement une érosion constante du nombre d'adhérent.

**Le rapport financier** est présenté par C Rillardon, trésorier.

Le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître un bilan positif. La baisse des cotisations est compensée par une augmentation des dons et une gestion rigoureuse des charges.



Les rapports d'activité et financier soumis au vote ont été adoptés à l'unanimité.

### Le montant de la cotisation

En raison du résultat positif le montant de la cotisation a été maintenu, soit 34 €.

### Election des membres du conseil d'administration.

- Sept candidats ont été élus. Soit 4 membres sortants réélus et 3 nouveaux candidats.

### Débat :

A l'issue de l'AG la présidente propose un débat sur le « Monde d'après » - Comment mieux se nourrir, mieux acheter, moins jeter, moins gaspiller, limiter son impact environnemental, lutter contre l'obsolescence programmée.

## QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS ?

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas :** 437 kg, c'est le poids par habitant de déchets domestiques collectés par les collectivités en 2015 selon l'ADEME. 288 kg, c'est en moyenne ce que chacun d'entre nous jette chaque année dans la poubelle du tout-venant pour que ce soit envoyé en décharge ou incinéré. C'est trop ! En réalité, réduire ses déchets n'est pas difficile. Acheter mieux, réutiliser, réparer, trier correctement, cela représente surtout des gestes à adopter et des mauvaises habitudes à oublier.

### 1) Réduire ses déchets alimentaires à la source.

Au moment de faire ses courses, certains gestes permettent de limiter significativement le gaspillage alimentaire :

- Faire le point sur ce qu'il reste dans le réfrigérateur et préparer une liste des achats nécessaires.
- En magasin, bien vérifier les dates de péremption des produits frais et n'acheter que les quantités nécessaires à ses besoins.
- Veiller à la bonne conservation des aliments pour éviter qu'ils ne se détériorent et finissent à la poubelle.
- Cuisiner en priorité les aliments entamés.

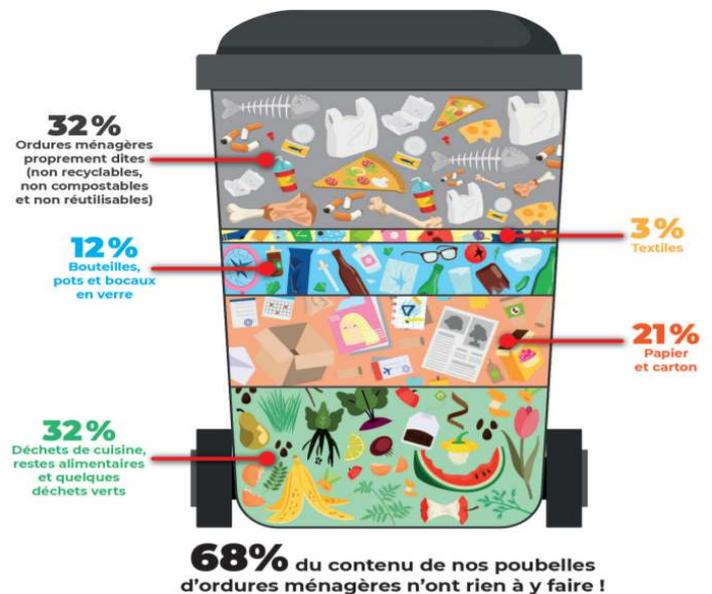
### 2) Composter, une bonne pratique à adopter.

Le compostage offre une nouvelle vie aux déchets alimentaires d'origine organique : fruits et légumes gâtés, épluchures, restes de repas non gras en petite quantité, coquilles de noix et d'œufs écrasées. En revanche, il ne faut pas jeter au compost la viande, les os, le poisson, les arêtes, les coquillages ni les produits laitiers. Ils doivent rejoindre la poubelle des ordures ménagères résiduelles.

### 3) Trier tous les verres recyclables.

Les bouteilles, les bocaux, les pots de confiture, de légumes, de yaourts... ainsi que les flacons. Les flacons achetés en pharmacie peuvent être triés s'ils sont vides. En revanche, s'ils contiennent un médicament, ils doivent être déposés en pharmacie.

Les verres d'emballages sont jetés dans les conteneurs dédiés à la collecte du verre. Il est inutile de retirer les étiquettes des contenants, mais il est préférable d'ôter les bouchons et les couvercles, et il faut également les avoir bien vidés.



### 4) Le papier et le carton.

Réduire sa consommation de papier, c'est préserver les forêts et la biodiversité.

- Mettre un autocollant « Stop pub » sur sa boîte aux lettres permet d'économiser jusqu'à 55 kg de papier par an.
- Éviter d'imprimer des documents consultables à l'écran et archivables numériquement, en particulier les courriels, et privilégier les services en ligne : facturation de l'eau, de l'électricité, du téléphone et du fournisseur d'accès à Internet, déclaration de revenus, suivi des remboursements de Sécurité sociale...
- Trier et recycler tous les papiers et cartons sauf les papiers paraffinés, plastifiés, thermosensibles, autocollants, gras, sales ou souillés.

### 5) Les emballages.

Privilégier le vrac ou la coupe, et proscrire les biscuits et aliments « portionnables ».

- Les boîtes de conserve et les cannettes sont toutes recyclables et permettent de produire un acier identique à l'acier neuf.
- Les boîtes alimentaires en papier ou carton (boîtes de céréales, paquets de biscuits...) : sont recyclées dès lors qu'elles ne sont pas souillées.

→ Suite article déchets...

- Les briques alimentaires (lait, soupe) : composées de 75 % de papier-carton, 20 % de plastique et 5 % d'aluminium, sont prises en charge par les centres de tri capables de séparer les différents matériaux et les envoyer vers les usines de recyclage.

**La vaisselle en verre, porcelaine, faïence, pyrex, terre cuite, argent, étain... n'est pas recyclable.**

**Elle est généralement conçue pour avoir une longue durée de vie ! Devenue hors d'usage, elle se jette avec les déchets ménagers.**

## 6° Le casse-tête des emballages en plastique.

En France, seulement 23 % des emballages ménagers en plastique sont recyclés.

En cause, des emballages complexes et difficiles, voire impossibles à recycler dans l'état actuel des technologies, la diversité des catégories de plastiques utilisés (7 types de plastique entrent dans la fabrication des emballages mais seulement le PET et le HDPE sont recyclables), et la panoplie de logos peut décourager le consommateur.

L'un des six engagements inscrits dans le Pacte national sur les emballages plastiques : 60% d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables en 2022, et 100% en 2025.

Donc d'ici 2022 le PVC devrait disparaître des emballages ménagers et le Polystyrène devrait être éliminé d'ici à 2025.

Classification des plastiques : Système à 7 codes pour s'y retrouver		
	PET	Polyéthylène Téréphtalate : Le plus répandu dans les emballages alimentaires.
	HDPE	Polyéthylène Haute Densité : translucide, résistant au froid. (bouteilles produits ménagers)
	PVC	Polychlorure de Vinyle, rigide ou souple utilisé pour emballer le fromage et la viande.
	LDPE	Polyéthylène Basse Densité : Mêmes propriétés que HDPE, utilisé dans certains sacs et emballages plastiques.
	PP	Polypropylène : Résistant à la température, il n'absorbe pas l'eau et est utilisé pour les récipients alimentaires ou emballages médicaux et pièces de voitures.
	PS	Polystyrène : Dur et cassant très présent dans les emballages alimentaires, jouets, mobilier...
	OTHER	Others : Autres plastiques non cités ci-dessus

## Evolution des technologies et simplification du tri sélectif.

D'ici 2022, 100% des Français pourront jeter tous les emballages sauf le verre dans les bacs jaunes.

Ceci afin d'alléger le volume des déchets incinérés et rendre le tri plus simple.

Déjà, 200 centres de tri en France permettent de séparer les emballages selon le matériau utilisé. Ainsi certains plastiques non recyclables le sont devenus grâce aux nouvelles techniques permettant de reconnaître les différents plastiques, et aussi la possibilité de séparer et récupérer les petits emballages en métal tels que l'acier et l'aluminium.

Les déchets ainsi triés sont ensuite compactés en balles homogènes pour optimiser leur transport vers les usines de recyclage.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 les communautés de communes, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Cœur de Nacre et Normandie Cabourg pays d'Auge, ont étendu les consignes de tri.

Désormais 215 000 Calvadosiens peuvent déposer dans le bac jaune tous les emballages.

Papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires, plastiques opaques ou transparents, dosettes de café, sachets de fromage râpé, paquets de chips, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes alvéolées, boîtes d'œufs, films alimentaires, cellophane du paquet de jambon, canettes de bière ou soda, emballages de médicaments alu, on peut tout mettre dans le même bac.

Pour les habitants de Caen-la-mer, ce sera en avril 2021.

**Toutefois certains déchets restent proscrits du sac jaune.**

**C'est le cas des jouets en plastique contenant des piles au lithium susceptibles de provoquer un incendie une fois écrasés dans les centres de tri.**

La commune de Colombelles accueillera courant 2023 un nouveau centre de tri **NORMANTRI** équipé des nouvelles technologies et permettant le tri d'un volume d'emballages d'une population de 1 184 000 habitants.

14 collectivités réparties entre le Calvados, la Manche et l'Orne se sont alliées pour permettre la création de ce centre.

Consulter le site Normantri pour connaître l'évolution en matière de tri sélectif dans notre région.

## LES LOGOS ET PICTOGRAMMES DES EMBALLAGES

Nombreux, pas très clairs, difficiles à différencier et à comprendre. Dans le monde du recyclage les infos présentes sur les emballages nous laissent souvent perplexes.

Voici quelques définitions sur les principaux logos présents sur les emballages pour mieux acheter et réduire nos déchets.

### La poubelle barrée



Permet d'identifier les produits électriques et électroniques ainsi que les piles et accumulateurs sur lesquels ce logo doit figurer obligatoirement.

**Ces déchets doivent faire l'objet d'une collecte séparée selon les consignes en vigueur: reprise par le distributeur ou dépôt en déchetterie.**

### Le point vert



Voué à la disparition à compter de 2020. Il induit les consommateurs en erreur car il fait penser que le produit est recyclable ou fabriqué avec des matières recyclables alors qu'il signifie seulement que l'entreprise qui commercialise le produit verse sa cotisation à Citeo (ex eco emballage)

### L'anneau de Möbius



Symbolise le cycle sans fin du recyclage. Permet d'informer le consommateur que le produit est fabriqué en matériaux recyclables et doit donc être placé dans les bacs de tri sélectif.



Quand un pourcentage apparait cela signifie qu'il a été fabriqué avec des matériaux recyclés.

Par contre le recyclage effectif dépendra de l'existence d'une filière de recyclage, de débouchés industriels, etc...

### Le triman



Sera obligatoire dès 2021 et concerne tous les produits recyclables relevant d'une consigne de tri.

**Signifie que l'emballage doit être trié**

Le **TRIMAN** est, depuis le 1er janvier 2015, le logo de référence pour indiquer qu'un produit est recyclable. Contrairement au point vert, il informe le consommateur que l'emballage relève d'une consigne de tri.

### Pictogrammes (acier PE-HD, ALU, verre)



L'aluminium



L'acier



Le polyéthylène haute densité

Permettent de connaître les matériaux qui composent le produit pour aider au tri. Le verre est recyclable à l'infini et doit être placé dans les containers prévus à cet effet. Les métaux composant les emballages alimentaires : (boîtes de conserves, canettes, capsules de café, briques de lait) doivent être envoyés dans les centres de tri sélectif. Les emballages contenant du métal sont broyés, fondus puis transformés en nouveaux produits : (pièces pour l'industrie automobile, emballages, électroménager, mobilier, etc...)

L'acier est facilement isolé grâce à un électro-aimant. L'aluminium est séparé par une bobine appelée machine à courant de Foucault.

## NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA FOURNITURE DE GAZ AU TARIF REGLEMENTÉ

**RAPPEL HISTORIQUE :** Pendant longtemps, Gaz de France a été le seul fournisseur de gaz au travers de la France, (à quelques exceptions près). Depuis maintenant une dizaine d'années, les choses ont changé : D'abord, Gaz de France a changé de nom, pour devenir « GDF SUEZ », puis « ENGIE », puis « TARIF GAZ REGLEMENTE »

Ensuite, depuis la fin des années 2000, le marché du gaz a été ouvert à la concurrence, chaque fournisseur (une quinzaine actuellement), fixant, sans contrainte, son tarif, appelé «Tarif Marché», ENGIE continuant à pratiquer le «Tarif règlementé», c'est-à-dire le tarif fixé par les pouvoirs publics, mais également son Tarif Marché.



**Il y a donc maintenant une vraie concurrence entre les fournisseurs.**

**NOUVEAUTE 2020/2023 :** Le tarif règlementé disparaît ! D'abord, depuis novembre 2020, on ne peut plus souscrire de tarif règlementé.

Ensuite les contrats au tarif règlementé en cours prendront fin, au plus tard, le 20 juin 2023.

### COMMENT CELA VA SE PASSER POUR LES ABONNES AU TARIF REGLEMENTE

Engie TARIF GAZ REGLEMENTE va adresser périodiquement des courriers d'information à ses abonnés les informant du changement inéluctable du tarif et de la possibilité de changer à tout moment de fournisseur, les invitant à consulter les comparateurs de tarifs disponibles sur «energie.info.fr».

Chaque courrier sera accompagné d'un coupon réponse par lequel l'abonné pourra donner son accord ou son refus pour que ses données personnelles soient communiquées à tous les fournisseurs alternatifs qui en feront la demande à ENGIE.

Par données personnelles il faut entendre : Nom, adresse, tel, PCE<sup>(1)</sup>, consommation annuelle, zone tarifaire, type de compteur.

Il y a tout lieu de penser que ceux qui auront donné leur accord, seront prospectés par les autres fournisseurs.

### A chacun de se déterminer

Nous rappelons qu'on peut changer de fournisseur quand on le désire et sans préavis. La clause de durée n'est applicable qu'au fournisseur mais pas à l'abonné.



(1) PCE : Point de comptage et d'estimation 14 chiffres

## Les dates à retenir

### Novembre 2019

Fin de la commercialisation des contrats au tarif règlementé par les fournisseurs de gaz naturel concernés.

### De mai 2020 à mars 2023

Envoi par votre fournisseur de gaz naturel habituel de courriers officiels d'information.

### 1<sup>er</sup> juillet 2023

Suppression de tous les contrats au tarif règlementé pour les particuliers.

## Changer de fournisseur ou non

### Comment savoir si je suis concerné(e) par la suppression du tarif réglementé du gaz ?

Seuls Engie et les distributeurs locaux proposaient le tarif réglementé.

Concernant Engie, consultez votre dernière facture de gaz.

Si cette dernière est à l'entête de «Gaz Tarif Réglementé» et porte le logo ci-contre, vous êtes concerné(e).



### Si je veux changer d'offre, à quel fournisseur de gaz puis-je m'adresser ?



Pour vous aider à trouver le tarif de gaz le plus compétitif et le meilleur contrat, l'UFC-Que Choisir a recensé les offres commerciales des fournisseurs de gaz présents sur le marché du particulier. Notre [comparateur des fournisseurs de gaz](#) vous fournit le montant de votre facture TTC pour chacune de ces offres, en précisant l'économie ou le surcoût qu'elle représente par rapport à ce que vous payez en tarif réglementé. Il est conseillé de ne pas se précipiter et de rester vigilant(e) face aux démarchages téléphoniques ou à domicile de fournisseurs.

### Suite à un démarchage par téléphone, j'ai reçu un courrier m'annonçant que j'avais changé de fournisseur de gaz. Suis-je vraiment engagé(e) ?

#### 1er cas :

**Vous pouvez être engagé(e) par votre signature manuscrite mais aussi électronique.**

Si le fournisseur a obtenu votre signature électronique, vous disposez d'un délai de 14 jours pour exercer votre droit de rétractation. Vous n'avez pas à donner de motifs, ni à payer de pénalités. Ce délai commence à courir après le jour de la conclusion du contrat. Tous les jours comptent.

Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Il vous suffit d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence d'informations relatives au droit de rétractation, le droit de se rétracter est alors prolongé jusqu'à 12 mois (à compter de l'expiration du délai initial).

Suite à votre rétractation, le fournisseur qui vous a démarché doit faire le nécessaire auprès de votre ancien fournisseur. Ce dernier réactivera alors votre ancien contrat aux conditions initiales, y compris au tarif réglementé, si c'était votre cas.

#### 2ème cas :

**Votre contrat a été résilié sans votre accord, vous n'êtes plus au tarif réglementé du gaz.**

Vous vous retrouvez chez un nouveau fournisseur sans l'avoir voulu.

Dans l'hypothèse où le changement de fournisseur n'est pas intervenu de votre fait, votre fournisseur habituel, par exemple Engie sous la marque Gaz tarif réglementé, est tenu légalement de vous rebasculer sur votre ancien contrat au tarif réglementé.

Il existe d'ailleurs une procédure publique de traitement des résiliations non sollicitées pour faciliter le rétablissement. Cette procédure est placée sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie.

Si, en revanche, vous décidez de quitter les tarifs réglementés du gaz pour une offre de marché, vous ne pouvez plus depuis novembre 2019 souscrire à nouveau au tarif réglementé.

### Abonné(e) au tarif réglementé du gaz, que se passera-t-il si je ne fais rien d'ici la suppression effective le 1<sup>er</sup> juillet 2023 ?

Si, d'ici le 30 juin 2023, vous n'avez pas changé pour un contrat au tarif du marché, vous basculerez automatiquement le 1<sup>er</sup> juillet 2023 sur une offre de marché de votre fournisseur habituel de gaz naturel afin d'assurer la continuité de votre alimentation en gaz. En avril 2023, votre fournisseur vous communiquera par voie postale les conditions de ce nouveau contrat (contrat transitoire). Sauf opposition de votre part, vous serez considéré(e) comme ayant accepté ce nouveau contrat. Mais vous restez libre de le résilier à tout moment.



**HORIZONTALEMENT**

- A - Sollicitation intempestive. Abréviation religieuse.
- B - Soustraire. Personnage central de la trilogie Matrix. Faite avec audace.
- C - Couleurs de fleurs. Palettes d'une roue hydraulique. Adresse de site.
- D - Doublé pour les moineaux. Ennemie des consommateurs.
- E - Qui n'est pas exact. Consortium qui domine tout un secteur économique. Suppose une suite.
- F - Négation. Impôt indirect sur la consommation. Affirmation slave. Baie peu profonde.
- G - Elles se sont fait avoir. Bande de tissu portée sur les épaules.
- H - Symbole de l'iridium. Déduisit une certaine quantité.
- I - Évènements importants. Mon féminin. Il ne faut pas céder à son chant.
- J - Désavouant. Récipients ou limons.
- K - Arrivées en pleurant. Echelle logarithmique de sensibilité. Fabriqués pour être mis dos au mur.
- L - Lycée professionnel. Suspendus en parlant d'une activité. Lettre grecque.
- M - Peuvent être abusives. Problème. Roulement de tambour.
- N - Tel l'unau. Mesure chinoise. Ce que fait une séductrice.
- O - Ouïe sur la table d'un violon. Contact à éviter.

**Grille n° 173 Thème conso ARNAQUES**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A		■											■		
B				■				■		■					
C					■						■				
D				■											
E						■						■			
F	■			■				■			■				
G						■								■	
H			■		■		■								
I						■									
J	■								■		■				
K					■				■			■		■	
L	■			■						■		■		■	
M								■			■			■	
N					■	■	■	■			■				
O					■										

**VERTICALEMENT**

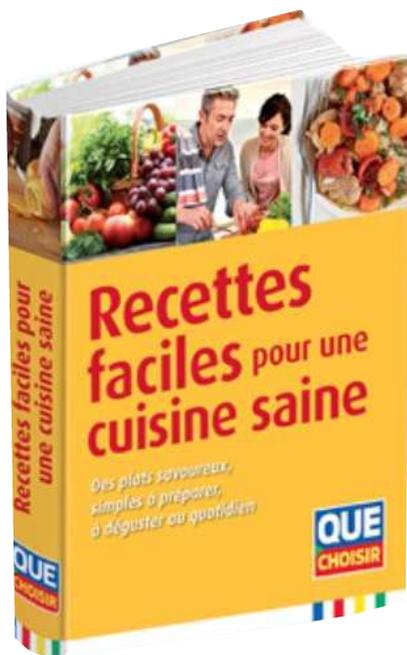
- 1 - Habilité à exercer des facultés spirituelles ou physiques. Les contrats qui le sont n'en sont pas. Position stratégique.
- 2 - Imprimera un mouvement rotatif. Les filles dont on parle.
- 3 - Rêver beaucoup plus fort. Outils de forage.
- 4 - Large période historique. Bandes d'oiseaux. Indien des rocheuses.
- 5 - Petit chemin pédestre. Etain. Fleuron des années 70/80 de la marque aux chevrons.
- 6 - Le temps d'une révolution. Liquides nourriciers des végétaux. Représentation élaborée par la pensée.
- 7 - Familièrement opposé. Forte carte. Les arnaques arrivent souvent par ces envois.
- 8 - Qui est relativement bref. Dysfonctionnement dans un dispositif mécanique. Déchiffré.
- 9 - Longer. Partie du jour.
- 10 - Appropriées.
- 11 - On le criait face à l'ennemi. Drupes comestibles de forme ovale. Se rend.
- 12 - De droite à gauche sur la carte. Exposeras. Près de ses sous.
- 13 - Marque la situation supérieure. Accumulations de neige qui peuvent perdurer. Attelage de wagons.
- 14 - Emissions en multiples épisodes. Fenouil. A été capable.
- 15 - Procédés de télécommunication. Saint du Pas-de-Calais.

**GRILLE N° : 172 theme conso ASSURANCES**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
A	S	U	B	R	O	G	A	T	I	O	N			R	I	B		
B	I	S			B	A		S	U	R	P	R	I	M	E			
C	N	U	L	L	I	T	E		T				O	T	A	N		
D	I		E	U		E	P	O		R	F			E	M	E		
E	S	O	U	S	C	R	I	P	T	E	U	R	S			F		
F	T	R			L		E	T	O	N	N	E			M	I		
G	R	A	C	H	A	T			I	P	T			C	L	A	C	
H	E	L			I	U	R		O		E	C	O			A	I	
I			P	E	S	O			N	R					U	M	R	A
J	E	R	E		E	P	R			I	T	E	R	A				I
K	M	A	L	U	S			E	S	S	O	R	S			B	R	
L	M	G			N			D	I	S	Q	U	E			V	U	E
M	A	R	S			O	R	S			U	S	A	G	E	R	S	
N		E		L	U	I			C	E	S			U	R	I		
O	C	A	P	I	T	A	L	I	S	A	T	I	O	N				



## Recettes faciles pour une cuisine saine



Commandez-le  
dès aujourd'hui auprès  
de

**l'UFC Que Choisir de  
Caen**

**30 €**

+ frais de traitement et  
d'envoi : 4,50 €

soit **34,50 €**

### Recettes faciles pour une cuisine saine, c'est :

- 336 pages illustrées tout en couleurs
- Plus de 200 recettes simples, saines et savoureuses
- Des conseils futés pour vous simplifier la vie.
- Des variantes et des idées d'accompagnement
- 75 photos pleine page et une multitude de photos d'ingrédients
- Des pages zoom sur les aliments essentiels : composition, bienfaits, saisonnalité...
- Un grand format 19 X 25 très pratique à garder à porter de main

Veuillez me faire parvenir un exemplaire du livre « Recettes faciles pour une cuisine saine ». Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de 34,50 € libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN - 19, Quai de Juillet 14000 CAEN

### ◆ Indice de Révision des Loyers (IRL)

- ◆ 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 : + 0,46%
- ◆ 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 : + 0,66%
- ◆ 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : + 0,92%

### Seuils de l'usure

Crédits immobiliers (20 ans et plus)		
Taux fixe	Taux variable	Prêt relais
2,68%	2,41%	3,01%
Autres prêts (crédits de trésorerie)		
inférieurs à 3000 €		20,83%
entre 3000€ et 6000€		10,16%
supérieur à 6000€		5,19%

*NB. Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.*

### Aide juridictionnelle

**Totale** : ressources mensuelles inférieures à 1044 €

**Partielle** : ressources mensuelles inférieures à 1564 €

*Les plafonds de ressources pour Les plafonds de ressources pour l'octroi de l'aide juridictionnelle totale ou partielle sont majorés de 371€ pour chacune des 2 premières personnes à charge .*

### Prix à la consommation Inflation annuelle

Hors tabac	Ensemble des ménages	0,4%
Avec tabac	Ensemble des ménages	0,7%

*L'indexation des pensions alimentaires, des rentes viagères, etc... se fait à partir de l'évolution sur 12 mois de l'indice (ensemble des ménages hors tabac).*

### Taux d'intérêt légal

2<sup>ème</sup> semestre 2020: 3,11%

### SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- taux horaire brut : 10,15 €
- par mois (base 35h semaine) : 1 539,42 €

# L'UNION FAIT LA FORCE

## Rejoignez l'U.F.C. Que Choisir CAEN

### À CAEN 19 Quai de Juillet

- accueil : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18 h (*documentation, consultation tests, revues*)
- étude des dossiers : *pour les adhérents et sur rendez-vous*
  - Lundi : *construction,*
  - Mardi : *téléphonie, internet, banque, voyages*
  - Mercredi : *logement, énergies, assurance, banque, sav*
  - Jeudi : *logement, construction, eau, automobile,*
  - Vendredi : *banque, consommation divers, téléphonie, voyages*

### À LISIEUX Salle Mosaïc 13 Bd Pasteur

- 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de 17h à 19h (sauf vacances scolaires)

Pour nous écrire : **UFC Que Choisir de CAEN**  
**19, Quai de Juillet**  
**14000 CAEN**

ou par courriel : [contact@caen.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@caen.ufcquechoisir.fr)

## Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet

14000 CAEN

Tél : 02.31.86.32.54

Web : [caen.ufcquechoisir.fr](http://caen.ufcquechoisir.fr)

Dispensé de timbrage **Caen Gambetta**

# P

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 06/01/2021

Destinataire

#### J'adhère à l'UFC Que Choisir de CAEN

- Cotisation annuelle 34,00 €
- Cotisation duo<sup>(1)</sup> 10,00 €

#### Je m'abonne au bulletin local

- abonn. bulletin papier 6,00 €
- abonn. bulletin en ligne 2,00 €

#### Je fais un don à l'association

*Ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don*

- Don .....

Total .....

Prix au 01/05/2019

Paiement par chèque ci-joint libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN  
19, quai de Juillet - 14000 CAEN

(1) Cotisation valable pour une deuxième personne partageant la même adresse que l'adhérent principal. **Ne pas oublier dans ce cas d'indiquer ses nom et prénom sur une feuille annexe.**

08/14



votre adhésion arrive bientôt à échéance ou est peut-être déjà échue.

Pensez à son renouvellement !



La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Directeur de la publication : Jackie BAUCHER

Bulletin tiré à 1100 exemplaires

Imprimerie ATELIER K, 5 rue Paul Toutain - CAEN

N° de commission : 0520 G 82583